

Les Cahiers	
de la recherche	
architecturale	
et urbaine	

# Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine

24/25 | 2009  
La critique en temps et lieux

---

## Avant-propos

Éric Lengereau

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/crau/284>

DOI : 10.4000/crau.284

ISSN : 2547-5746

### Éditeur

Éditions du patrimoine

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2009

Pagination : 5-8

ISBN : 978-2-85822-944-4

ISSN : 1296-4077

### Référence électronique

Éric Lengereau, « Avant-propos », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine* [En ligne], 24/25 | 2009, mis en ligne le 01 septembre 2017, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/crau/284> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crau.284>

---

# Avant-propos

ÉRIC LENGEREAU

L'année du Brésil en France avait suscité en 2005 quelques rares échanges au sujet de l'architecture, de la ville et des paysages. Les *Cahiers de la recherche architecturale et urbaine* avaient d'ailleurs été une des seules publications à y consacrer un dossier spécial (n° 18/19). En 2009, l'année de la France au Brésil a nourri une actualité scientifique et culturelle beaucoup plus intense qui ne demande désormais qu'à être structurée et pérennisée. Colloques, séminaires, rencontres, expositions et autres manifestations informelles ont très régulièrement ponctué cette dynamique collective relayée de part et d'autre de l'Atlantique. Dans le domaine de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, les communautés scientifiques ont densifié leurs réseaux pour conforter leurs collaborations. Elles ont noué des relations opérationnelles pour développer de nouveaux projets et programmes de recherche. En somme, elles se sont organisées pour mieux travailler ensemble.

Ce faisant, elles ont pu constater que l'architecture dans le monde se porte bien. À l'échelle internationale, le paysage hétérogène des productions architecturales fait bon ménage avec la médiatisation des formes spectaculaires de la ville contemporaine. Les prouesses technologiques suscitent l'étonnement. Les projets innovants défraient la

chronique journalistique. Les modes et tendances se succèdent à un rythme accéléré. Les images circulent en tous sens et la critique fait son travail tant bien que mal. Bref, tout semble aller pour le mieux et il en est de même à l'échelle hexagonale : les architectes ne se sont jamais aussi bien comportés qu'aujourd'hui. Vu du Brésil comme d'ailleurs, chacun peut constater que l'architecture est devenue une préoccupation française située au plus haut niveau de l'État. Le président de la République lui-même s'exprime régulièrement sur le sujet. Ici et là, il affirme sans ambages qu'il y a là une question de civilisation qui doit être prise à bras-le-corps. Ici et là, il souligne que la recherche d'une qualité architecturale pour le cadre de vie des Français doit faire l'objet d'une politique publique volontariste relayée à tous les niveaux de l'appareil d'État comme dans les collectivités territoriales.

Pour les communautés scientifiques, le pari de cette politique publique est celui des cultures architecturales, urbaines et paysagères. C'est celui de la connaissance. C'est celui qui permet à chacun de se convaincre qu'il faut promouvoir la recherche et développement pour promouvoir l'innovation et la création. Il n'aura d'ailleurs échappé à personne que le « Grand projet » de Nicolas Sarkozy pour l'avenir du Paris métropolitain a commencé par une opération de recherche et développement. La Consultation internationale sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » est l'expression de cette volonté politique qui veut défendre les priorités de la pensée avant de défendre les intérêts de l'action. Pour cette opération de grande envergure, les communautés scientifiques de la recherche architecturale, urbaine et paysagère ont été sollicitées. Elles se sont investies. Elles se sont confrontées. À l'intérieur et à

l'extérieur des dix équipes pluridisciplinaires mobilisées, elles se sont organisées pour bien travailler ensemble.

Ce faisant, elles ont pu constater aussi que l'architecture française vivait aujourd'hui une situation de sommeil paradoxal, ni tout à fait endormie, ni tout à fait éveillée. Elles ont pu comprendre que la qualité architecturale pouvait être une préoccupation officielle portée par les plus hautes marches du pouvoir sans pour autant faire l'objet d'une véritable politique publique en la matière. Elles ont d'ailleurs affirmé sans détour qu'une politique publique de l'architecture ne peut décemment pas ignorer l'importance d'une de ses composantes principales qui relève effectivement de la recherche architecturale. Pour s'en convaincre, il n'est que d'opérer un petit retour en arrière, du genre de ceux qui ne sont jamais superflus pour l'action comme pour la critique qui fait son travail tant bien que mal.

C'était en décembre 1969, il y a quarante ans. Le ministre de la Culture était encore jeune. Il avait seulement dix ans. Edmond Michelet succédait à André Malraux. L'architecture n'était bien sûr pas une priorité politique pour le pays mais le président de la République d'alors n'y était pas indifférent. Il s'appropriait d'ailleurs à signer la lettre de commande fondatrice du centre d'art contemporain qu'il voulait édifier sur le Plateau Beaubourg<sup>1</sup>. Rue de Valois à cette époque, plusieurs chantiers sont en cours mais deux initiatives nouvelles sont à l'œuvre. Toutes les deux sont liées à la quête collective d'une qualité architecturale pour le cadre de vie des Français. Toutes les deux sont nourries par l'idée qu'une politique architecturale ne peut pas faire l'économie d'un effort très substantiel en matière de recherche.

1. La lettre que Georges Pompidou adresse à Edmond Michelet au sujet de la construction du musée qui portera son nom date du 15 décembre 1969, six mois jour pour jour après son élection à la présidence de la République.

La première initiative est issue du rapport élaboré sous la direction du préfet René Paire<sup>2</sup>. Les conclusions de ce rapport ont été rendues à André Malraux entre les deux tours de l'élection présidentielle mais c'est Edmond Michelet qui doit en faire son miel. Parmi ses recommandations, figure l'hypothèse d'une « garantie architecturale » susceptible d'imposer la recherche d'une qualité architecturale pour toute construction<sup>3</sup>. Mais figure aussi l'impérieuse nécessité de concevoir et de mettre en œuvre une politique de recherche architecturale semblable à la politique de recherche médicale<sup>4</sup>. C'est un véritable chantier, ambitieux et délicat. Georges Pompidou le souligne à juste titre : « C'est une affaire bien compliquée et il faut cheminer avec prudence ».

La seconde initiative est encore plus précise et plus ciblée. Elle vise à construire de toutes pièces cette politique de recherche architecturale. Le 1<sup>er</sup> décembre 1969, Edmond Michelet installe une commission d'experts dont il confie les rênes à André Lichnerowicz, ce mathématicien du Collège de France dont la renommée internationale et l'engagement politique à gauche ne font mystère pour personne. Apprenant cette nomination, Georges Pompidou exprime d'ailleurs sa réprobation : « Prévenir les Affaires culturelles que j'en ai assez de leur soutien à des énergumènes ». Mais il est trop tard. Les travaux de la Commission ministérielle de la recherche architecturale ont commencé. Ils se poursuivent durant toute l'année 1970 et André Lichnerowicz remet sa copie à Jacques Duhamel au tout début de l'année 1971.

Le rapport Lichnerowicz souligne l'importance de trois points fondamentaux dont le premier est encore plus déterminant que les deux autres<sup>5</sup>. Une politique publique

de l'architecture n'ayant pas d'autre objectif que de promouvoir une qualité architecturale pour le cadre de vie des Français, il affirme d'abord qu'elle est presque entièrement une politique de recherche architecturale. C'est une recherche architecturale entendue au sens large du terme ; une recherche architecturale qui couvre l'ensemble du spectre de la culture scientifique et technique ; une recherche architecturale dont les connaissances à produire s'étendent de la maîtrise d'ouvrage à la maîtrise d'usage en passant par la maîtrise d'œuvre. Et puis, ce sont des investigations qui vont de la recherche fondamentale jusqu'à la recherche action, en passant par la recherche appliquée et l'expérimentation.

La deuxième perspective suggérée par la Commission ministérielle de la recherche architecturale va dans le même sens que la première en insistant sur l'identité opérationnelle de cette politique. Il ne faut en effet jamais perdre de vue que l'objectif premier de cette recherche architecturale est de réunir les conditions d'émergence d'une architecture de qualité. Ces conditions d'émergence sont nombreuses. Elles sont toutes liées à une correcte émancipation des cultures architecturales et urbaines. C'est pour cette raison que même les productions scientifiques de la recherche fondamentale sont concernées par cette dimension opérationnelle.

La troisième hypothèse du rapport Lichnerowicz précise que la recherche architecturale doit entretenir d'étroites relations organiques, non seulement avec la formation des architectes, mais aussi avec la profession des architectes. En somme, la recherche architecturale doit concerner directement les praticiens de l'enseignement de l'architecture et les praticiens de la maîtrise d'œuvre architecturale. Là se

2. René Paire, *Propositions pour une réforme de la fonction d'architecte*, 12 juin 1969, 8 pages.

3. Les premières hypothèses pour une « garantie architecturale » pour toute construction sont à l'origine de la loi n° 77-2 sur l'architecture qui sera finalement votée le 3 janvier 1977.

4. La politique de recherche médicale à laquelle fait référence le rapport Paire est celle qui tend à développer l'activité des centres hospitaliers et universitaires (CHU) créés par l'ordonnance du 30 décembre 1958, elle-même inspirée par Robert Debré. Cette politique de recherche médicale se donne pour objectif prioritaire de construire l'espace des relations entre enseignement, recherche et pratique.

5. André Lichnerowicz, *Rapport de la Commission ministérielle de la recherche architecturale*, ministère des Affaires culturelles, 1970, 53 pages.

trouvent réunies les vertus de cette figure triangulaire évoquée par le rapport Paire à propos des centres hospitaliers et universitaires (CHU). Là se trouve exprimé l'enjeu considérable d'une politique de recherche qui, pour être véritablement mobilisatrice, s'adresse à des compétences scientifiques et à des compétences qui ne le sont pas.

C'était en décembre 1969, il y a quarante ans. La recherche architecturale était devenue pour chacun le vecteur prioritaire d'une politique publique placée au service de l'architecture bien plus qu'au service des architectes. Deux ans plus tard, Jacques Duhamel pouvait signer les directives ministérielles du 10 février 1972 qui portaient création du Comité pour la recherche et le développement en architecture (CORDA) et qui lançaient définitivement cette politique de recherche architecturale dotée d'une enveloppe budgétaire de 5 millions de francs<sup>6</sup>. C'était en décembre 1969, il y a quarante ans, à une époque où les ambitions d'une politique architecturale pouvaient compter sur la contribution d'esprits éclairés et de consciences désintéressées. Les hauts fonctionnaires réalisaient que le quantitatif des Trente Glorieuses avait vécu et qu'il leur fallait désormais prendre rendez-vous avec les exigences d'une recherche qualitative dont personne n'a le secret. Les communautés scientifiques de la recherche architecturale, urbaine et paysagère prenaient leur envol en même temps qu'elles participaient à la reconstruction intellectuelle de l'enseignement de l'architecture. En milieu urbain, suburbain ou rural, la médiocrité des productions architecturales suscitait l'expression grandissante d'une critique engagée qui faisait son travail tant bien que mal.

Aujourd'hui, en décembre 2009, les choses ont bien changé. La recherche architecturale et la critique archi-

tecturale partagent en France les mêmes inquiétudes. Pour l'une comme pour l'autre, il existe une situation déficitaire dont on ne peut pas se satisfaire. Pour l'une comme pour l'autre, cette situation implique directement l'avenir des formations et des professions de l'aménagement de l'espace. La recherche est tous les jours un peu plus critiquée et la critique est tous les jours un peu plus recherchée. La recherche architecturale n'a pas les moyens de se développer jusqu'au-delà de la recherche fondamentale. La critique architecturale n'a pas les moyens de se développer jusqu'au-delà du microcosme des initiés. Il y a donc une réalité préoccupante. Il convient d'en prendre acte. Il convient surtout de mobiliser les chercheurs pour essayer de comprendre cet objet complexe qu'est la critique architecturale. C'est ce que la rédaction des *Cahiers de la recherche architecturale et urbaine* a décidé de faire avec la présente livraison. En sollicitant Kenneth Frampton et Hélène Jannièrre, elle a suggéré que cette question délicate soit appréhendée avec toute la rigueur nécessaire. Le projet du dossier a été examiné avec soin par le Comité d'orientation de la revue. Les auteurs ont été mobilisés. Le résultat est celui qu'on va lire dans les pages suivantes. Il apporte une contribution scientifique essentielle à l'ensemble des publications qui se sont déjà engagées sur ce terrain, en France comme à l'étranger. Avec un point de vue international, il suggère aussi un autre regard analytique sur les pratiques de la critique architecturale. Avec une ambition comparatiste, il propose enfin de mettre à disposition les éléments d'une réflexion qui vise à démontrer qu'une critique architecturale qui assume ses responsabilités relève forcément d'un exercice engagé.

6. Les indicateurs de l'INSEE relatifs à l'érosion monétaire précisent qu'un franc de l'année 1972 vaut 0,88502 euro de l'année 2008 ; une enveloppe de 5 millions de francs de l'année 1972 vaut donc aujourd'hui 4,425 millions d'euros. L'érosion budgétaire de cette politique scientifique situe l'enveloppe actuelle au niveau relativement modeste de 1,374 million d'euros.

# Avant-propos

ÉRIC LENGEREAU

L'année du Brésil en France avait suscité en 2005 quelques rares échanges au sujet de l'architecture, de la ville et des paysages. Les *Cahiers de la recherche architecturale et urbaine* avaient d'ailleurs été une des seules publications à y consacrer un dossier spécial (n° 18/19). En 2009, l'année de la France au Brésil a nourri une actualité scientifique et culturelle beaucoup plus intense qui ne demande désormais qu'à être structurée et pérennisée. Colloques, séminaires, rencontres, expositions et autres manifestations informelles ont très régulièrement ponctué cette dynamique collective relayée de part et d'autre de l'Atlantique. Dans le domaine de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, les communautés scientifiques ont densifié leurs réseaux pour conforter leurs collaborations. Elles ont noué des relations opérationnelles pour développer de nouveaux projets et programmes de recherche. En somme, elles se sont organisées pour mieux travailler ensemble.

Ce faisant, elles ont pu constater que l'architecture dans le monde se porte bien. À l'échelle internationale, le paysage hétérogène des productions architecturales fait bon ménage avec la médiatisation des formes spectaculaires de la ville contemporaine. Les prouesses technologiques suscitent l'étonnement. Les projets innovants défraient la

chronique journalistique. Les modes et tendances se succèdent à un rythme accéléré. Les images circulent en tous sens et la critique fait son travail tant bien que mal. Bref, tout semble aller pour le mieux et il en est de même à l'échelle hexagonale : les architectes ne se sont jamais aussi bien comportés qu'aujourd'hui. Vu du Brésil comme d'ailleurs, chacun peut constater que l'architecture est devenue une préoccupation française située au plus haut niveau de l'État. Le président de la République lui-même s'exprime régulièrement sur le sujet. Ici et là, il affirme sans ambages qu'il y a là une question de civilisation qui doit être prise à bras-le-corps. Ici et là, il souligne que la recherche d'une qualité architecturale pour le cadre de vie des Français doit faire l'objet d'une politique publique volontariste relayée à tous les niveaux de l'appareil d'État comme dans les collectivités territoriales.

Pour les communautés scientifiques, le pari de cette politique publique est celui des cultures architecturales, urbaines et paysagères. C'est celui de la connaissance. C'est celui qui permet à chacun de se convaincre qu'il faut promouvoir la recherche et développement pour promouvoir l'innovation et la création. Il n'aura d'ailleurs échappé à personne que le « Grand projet » de Nicolas Sarkozy pour l'avenir du Paris métropolitain a commencé par une opération de recherche et développement. La Consultation internationale sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne » est l'expression de cette volonté politique qui veut défendre les priorités de la pensée avant de défendre les intérêts de l'action. Pour cette opération de grande envergure, les communautés scientifiques de la recherche architecturale, urbaine et paysagère ont été sollicitées. Elles se sont investies. Elles se sont confrontées. À l'intérieur et à

l'extérieur des dix équipes pluridisciplinaires mobilisées, elles se sont organisées pour bien travailler ensemble.

Ce faisant, elles ont pu constater aussi que l'architecture française vivait aujourd'hui une situation de sommeil paradoxal, ni tout à fait endormie, ni tout à fait éveillée. Elles ont pu comprendre que la qualité architecturale pouvait être une préoccupation officielle portée par les plus hautes marches du pouvoir sans pour autant faire l'objet d'une véritable politique publique en la matière. Elles ont d'ailleurs affirmé sans détour qu'une politique publique de l'architecture ne peut décemment pas ignorer l'importance d'une de ses composantes principales qui relève effectivement de la recherche architecturale. Pour s'en convaincre, il n'est que d'opérer un petit retour en arrière, du genre de ceux qui ne sont jamais superflus pour l'action comme pour la critique qui fait son travail tant bien que mal.

C'était en décembre 1969, il y a quarante ans. Le ministre de la Culture était encore jeune. Il avait seulement dix ans. Edmond Michelet succédait à André Malraux. L'architecture n'était bien sûr pas une priorité politique pour le pays mais le président de la République d'alors n'y était pas indifférent. Il s'appropriait d'ailleurs à signer la lettre de commande fondatrice du centre d'art contemporain qu'il voulait édifier sur le Plateau Beaubourg<sup>1</sup>. Rue de Valois à cette époque, plusieurs chantiers sont en cours mais deux initiatives nouvelles sont à l'œuvre. Toutes les deux sont liées à la quête collective d'une qualité architecturale pour le cadre de vie des Français. Toutes les deux sont nourries par l'idée qu'une politique architecturale ne peut pas faire l'économie d'un effort très substantiel en matière de recherche.

1. La lettre que Georges Pompidou adresse à Edmond Michelet au sujet de la construction du musée qui portera son nom date du 15 décembre 1969, six mois jour pour jour après son élection à la présidence de la République.

La première initiative est issue du rapport élaboré sous la direction du préfet René Paire<sup>2</sup>. Les conclusions de ce rapport ont été rendues à André Malraux entre les deux tours de l'élection présidentielle mais c'est Edmond Michelet qui doit en faire son miel. Parmi ses recommandations, figure l'hypothèse d'une « garantie architecturale » susceptible d'imposer la recherche d'une qualité architecturale pour toute construction<sup>3</sup>. Mais figure aussi l'impérieuse nécessité de concevoir et de mettre en œuvre une politique de recherche architecturale semblable à la politique de recherche médicale<sup>4</sup>. C'est un véritable chantier, ambitieux et délicat. Georges Pompidou le souligne à juste titre : « C'est une affaire bien compliquée et il faut cheminer avec prudence ».

La seconde initiative est encore plus précise et plus ciblée. Elle vise à construire de toutes pièces cette politique de recherche architecturale. Le 1<sup>er</sup> décembre 1969, Edmond Michelet installe une commission d'experts dont il confie les rênes à André Lichnerowicz, ce mathématicien du Collège de France dont la renommée internationale et l'engagement politique à gauche ne font mystère pour personne. Apprenant cette nomination, Georges Pompidou exprime d'ailleurs sa réprobation : « Prévenir les Affaires culturelles que j'en ai assez de leur soutien à des énergumènes ». Mais il est trop tard. Les travaux de la Commission ministérielle de la recherche architecturale ont commencé. Ils se poursuivent durant toute l'année 1970 et André Lichnerowicz remet sa copie à Jacques Duhamel au tout début de l'année 1971.

Le rapport Lichnerowicz souligne l'importance de trois points fondamentaux dont le premier est encore plus déterminant que les deux autres<sup>5</sup>. Une politique publique

de l'architecture n'ayant pas d'autre objectif que de promouvoir une qualité architecturale pour le cadre de vie des Français, il affirme d'abord qu'elle est presque entièrement une politique de recherche architecturale. C'est une recherche architecturale entendue au sens large du terme ; une recherche architecturale qui couvre l'ensemble du spectre de la culture scientifique et technique ; une recherche architecturale dont les connaissances à produire s'étendent de la maîtrise d'ouvrage à la maîtrise d'usage en passant par la maîtrise d'œuvre. Et puis, ce sont des investigations qui vont de la recherche fondamentale jusqu'à la recherche action, en passant par la recherche appliquée et l'expérimentation.

La deuxième perspective suggérée par la Commission ministérielle de la recherche architecturale va dans le même sens que la première en insistant sur l'identité opérationnelle de cette politique. Il ne faut en effet jamais perdre de vue que l'objectif premier de cette recherche architecturale est de réunir les conditions d'émergence d'une architecture de qualité. Ces conditions d'émergence sont nombreuses. Elles sont toutes liées à une correcte émancipation des cultures architecturales et urbaines. C'est pour cette raison que même les productions scientifiques de la recherche fondamentale sont concernées par cette dimension opérationnelle.

La troisième hypothèse du rapport Lichnerowicz précise que la recherche architecturale doit entretenir d'étroites relations organiques, non seulement avec la formation des architectes, mais aussi avec la profession des architectes. En somme, la recherche architecturale doit concerner directement les praticiens de l'enseignement de l'architecture et les praticiens de la maîtrise d'œuvre architecturale. Là se

2. René Paire, *Propositions pour une réforme de la fonction d'architecte*, 12 juin 1969, 8 pages.

3. Les premières hypothèses pour une « garantie architecturale » pour toute construction sont à l'origine de la loi n° 77-2 sur l'architecture qui sera finalement votée le 3 janvier 1977.

4. La politique de recherche médicale à laquelle fait référence le rapport Paire est celle qui tend à développer l'activité des centres hospitaliers et universitaires (CHU) créés par l'ordonnance du 30 décembre 1958, elle-même inspirée par Robert Debré. Cette politique de recherche médicale se donne pour objectif prioritaire de construire l'espace des relations entre enseignement, recherche et pratique.

5. André Lichnerowicz, *Rapport de la Commission ministérielle de la recherche architecturale*, ministère des Affaires culturelles, 1970, 53 pages.

trouvent réunies les vertus de cette figure triangulaire évoquée par le rapport Paire à propos des centres hospitaliers et universitaires (CHU). Là se trouve exprimé l'enjeu considérable d'une politique de recherche qui, pour être véritablement mobilisatrice, s'adresse à des compétences scientifiques et à des compétences qui ne le sont pas.

C'était en décembre 1969, il y a quarante ans. La recherche architecturale était devenue pour chacun le vecteur prioritaire d'une politique publique placée au service de l'architecture bien plus qu'au service des architectes. Deux ans plus tard, Jacques Duhamel pouvait signer les directives ministérielles du 10 février 1972 qui portaient création du Comité pour la recherche et le développement en architecture (CORDA) et qui lançaient définitivement cette politique de recherche architecturale dotée d'une enveloppe budgétaire de 5 millions de francs<sup>6</sup>. C'était en décembre 1969, il y a quarante ans, à une époque où les ambitions d'une politique architecturale pouvaient compter sur la contribution d'esprits éclairés et de consciences désintéressées. Les hauts fonctionnaires réalisaient que le quantitatif des Trente Glorieuses avait vécu et qu'il leur fallait désormais prendre rendez-vous avec les exigences d'une recherche qualitative dont personne n'a le secret. Les communautés scientifiques de la recherche architecturale, urbaine et paysagère prenaient leur envol en même temps qu'elles participaient à la reconstruction intellectuelle de l'enseignement de l'architecture. En milieu urbain, suburbain ou rural, la médiocrité des productions architecturales suscitait l'expression grandissante d'une critique engagée qui faisait son travail tant bien que mal.

Aujourd'hui, en décembre 2009, les choses ont bien changé. La recherche architecturale et la critique archi-

tecturale partagent en France les mêmes inquiétudes. Pour l'une comme pour l'autre, il existe une situation déficitaire dont on ne peut pas se satisfaire. Pour l'une comme pour l'autre, cette situation implique directement l'avenir des formations et des professions de l'aménagement de l'espace. La recherche est tous les jours un peu plus critiquée et la critique est tous les jours un peu plus recherchée. La recherche architecturale n'a pas les moyens de se développer jusqu'au-delà de la recherche fondamentale. La critique architecturale n'a pas les moyens de se développer jusqu'au-delà du microcosme des initiés. Il y a donc une réalité préoccupante. Il convient d'en prendre acte. Il convient surtout de mobiliser les chercheurs pour essayer de comprendre cet objet complexe qu'est la critique architecturale. C'est ce que la rédaction des *Cahiers de la recherche architecturale et urbaine* a décidé de faire avec la présente livraison. En sollicitant Kenneth Frampton et Hélène Jannièrre, elle a suggéré que cette question délicate soit appréhendée avec toute la rigueur nécessaire. Le projet du dossier a été examiné avec soin par le Comité d'orientation de la revue. Les auteurs ont été mobilisés. Le résultat est celui qu'on va lire dans les pages suivantes. Il apporte une contribution scientifique essentielle à l'ensemble des publications qui se sont déjà engagées sur ce terrain, en France comme à l'étranger. Avec un point de vue international, il suggère aussi un autre regard analytique sur les pratiques de la critique architecturale. Avec une ambition comparatiste, il propose enfin de mettre à disposition les éléments d'une réflexion qui vise à démontrer qu'une critique architecturale qui assume ses responsabilités relève forcément d'un exercice engagé.

6. Les indicateurs de l'INSEE relatifs à l'érosion monétaire précisent qu'un franc de l'année 1972 vaut 0,88502 euro de l'année 2008 ; une enveloppe de 5 millions de francs de l'année 1972 vaut donc aujourd'hui 4,425 millions d'euros. L'érosion budgétaire de cette politique scientifique situe l'enveloppe actuelle au niveau relativement modeste de 1,374 million d'euros.